

4 HOME

COMMERCE DE GROS
445 CHEMIN DE BELLE CROIX
ZI LA BEYNE
46000 Cahors

Téléphone : 05 32 09 46 41
Courriel : equipe@4home46.fr
Capital : 42 000,00

N° Siret : 84163483500018
N° TVA : FR46841634835

Numéro
14598

Date
31/07/25

Référence client
N° intracommunautaire client
FR04409164977

100089
MOLES THIERRY
988 ROUTE DE FONTANET
46000 CAHORS
moles.thierry@orange.fr

Référence	Désignation	Qté	PU HT	% REM	PU NET	Montant HT
Suivant BL N° 38347 du 04/07/25 Ref						
GEB00018	GEBSOMOUSSE MOUSSE POLYURETHANE 500ML	1,00	9,09		9,09	9,09 C20
Total 38347		1,00			9,09	
Suivant BL N° 38544 du 17/07/25 Ref						
EZF00010	VANNE MF 3/8 PN32 ACS PASSAGE INTEGRAL	2,00	3,49		3,49	6,98 C20
COD00068	ROBINET WC 3/8 DROIT 1/4 TOUR 283290	2,00	3,23		3,23	6,46 C20
MIL00057	GANTS ANTI COUPURE NIVEAU 1 TAILLE XL	0,20	29,63		29,63	5,93 C20
Total 38544		4,20			19,37	
Suivant BL N° 38725 du 29/07/25 Ref IMBERT						
DUB00016	ROBINET FLOTTEUR SX TOUTE POSITION 702204	2,00	17,95		17,95	35,90 C20
EcoTaxe :			0,02 €			
Total 38725		2,00			35,90	

Montant Hors Taxe : 64,36

Montant Total EcoTaxe : 0,04

Montant Total TVA : 12,88

Total HT	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
64,40		77,28	0,00	77,28

Conditions de règlement : 31/08/25 LCR non accep 77,28
30J FDM

Notre RIB : 17807 00805 95521065678 87 Code BIC : CCBPFRPPTLS
IBAN : FR76 1780 7008 0595 5210 6567 887

Exonération de TVA, article 262 ter, I du CGI.

Nous nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi N° 80.335 du 12 Mai 1980).

L'éco-participation correspond au coût d'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du Décret n°2005-829 et de l'article L.541-10-2 du code de l'Environnement.

En cas de retard de paiement, les pénalités seront calculées sur la base de 1 fois et demi le taux d'intérêt légal, par jour de retard.
En outre, une pénalité forfaitaire de 40 euros sera due au titre des frais de recouvrement.